



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
REGION ALSACE



CONSEIL GÉNÉRAL
Bas-Rhin

Partenariat pour un développement durable de l'agriculture bas-rhinoise

**CONTRAT D'OBJECTIFS
PREVISIONNEL 2014**

Chambre d'agriculture de région Alsace
2 rue de Rome
BP 30022 SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG CEDEX
☎ : 03.88.19.17.17

Sommaire

Introduction	3
Prévisionnel 2014.....	3
1. PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	12
Installer des jeunes agriculteurs.....	13
Développer la compétitivité des exploitations	15
Mise en œuvre d'un observatoire économique.....	17
Accompagner les filières végétales	18
Accompagner les filières animales.....	21
Développement de l'agriculture biologique.....	23
Développer l'approvisionnement local	25
2. AGRICULTURE ET TERRITOIRES	27
Préserver le foncier agricole	28
Développement local.....	30
3. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT	33
Protéger la ressource en eau	34
Améliorer l'efficacité énergétique en agriculture.....	38
Protéger les milieux et les espèces	40
Préserver les sols	42
Action 14 A : Lutte contre l'érosion	42
Préserver les sols	44
Action 14 B : Diagnostic agronomique	44
Préserver les sols	46
Action 14 C : Suivi agronomique des épandages de déchets organiques.....	46
Préserver la qualité de l'air	48
4. COMMUNICATION ET PROMOTION	49
Promotion de l'agriculture et des produits du terroir.....	50
➤ TABLEAU RECAPITULATIF.....	52

Introduction

Programme prévisionnel 2014

Les actions prévues au contrat d'objectifs 2014 établi entre la Chambre d'agriculture et le Conseil général du Bas-Rhin se placent dans le cadre des orientations politiques définies par la convention cadre signée en 2010 en faveur d'une agriculture bas-rhinoise compétitive et écologiquement responsable.

Ce partenariat se base sur la complémentarité de la stratégie professionnelle de la Chambre d'agriculture et de la politique agricole du Conseil général du Bas-Rhin.

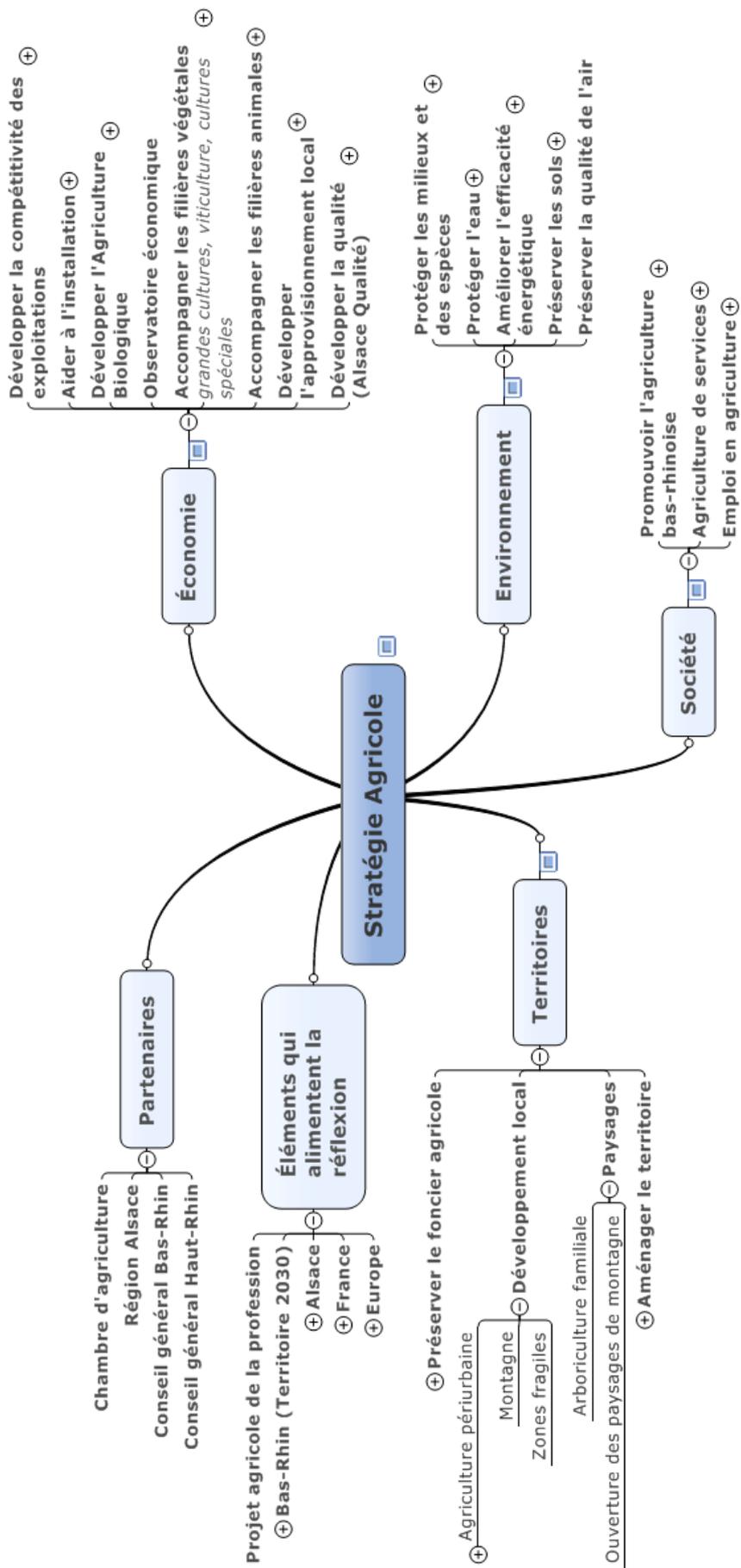
Dans un contexte économique tendu, avec des fluctuations de prix de produits agricoles de plus en plus marquées, des filières pour certaines bien portantes et pour d'autres en crise, le monde agricole doit sans cesse se remettre en cause, imaginer de nouveaux schémas, prendre pleinement en compte les attentes sociétales ou de territoires.

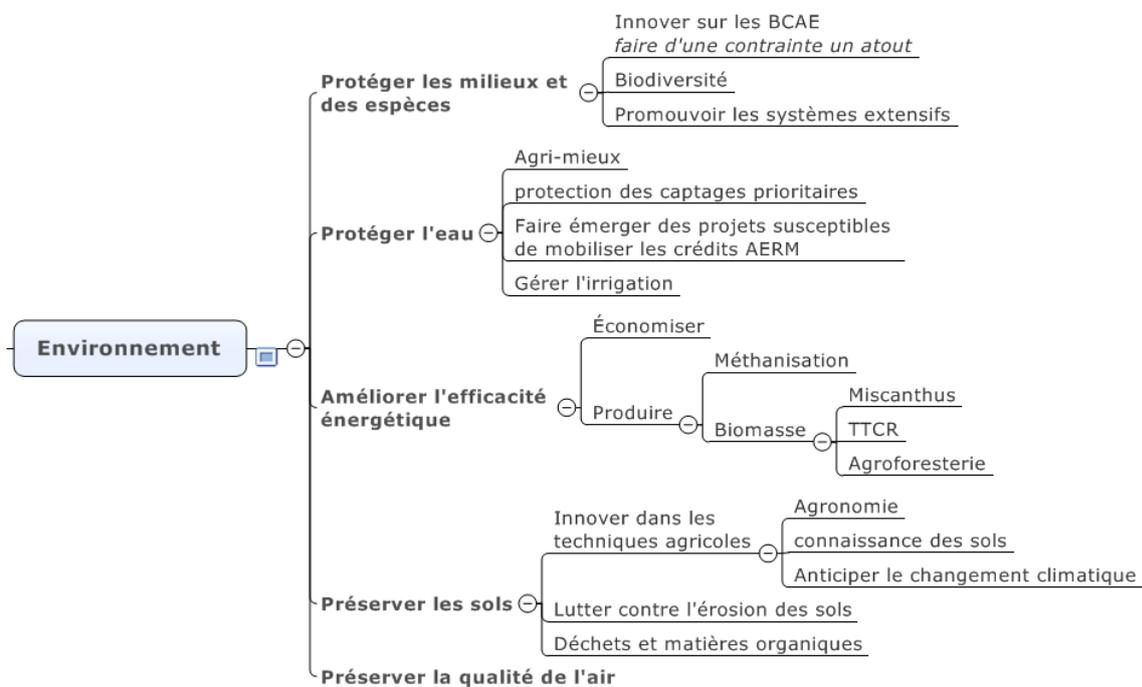
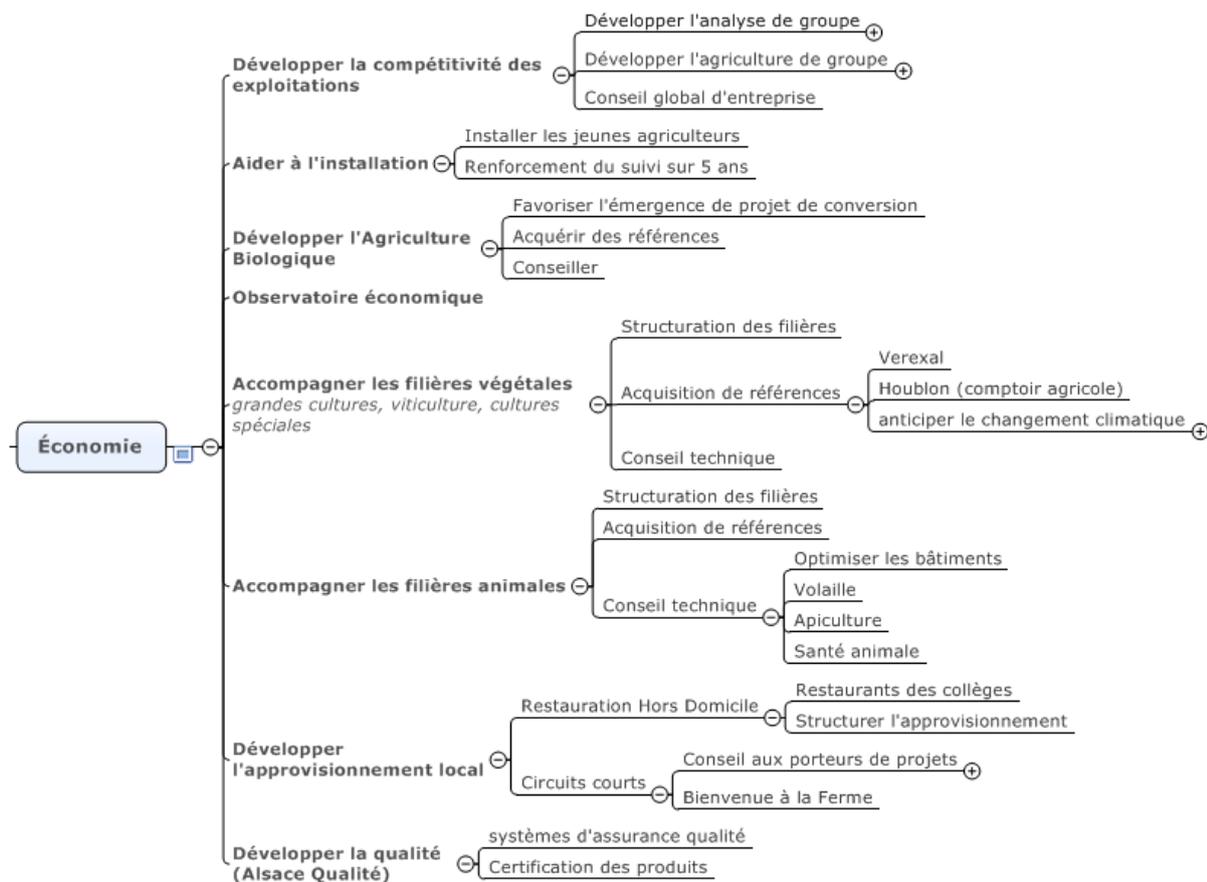
Le présent partenariat a justement pour vocation d'anticiper les évolutions, de faciliter la réactivité et d'accompagner les opportunités qui se présentent à l'agriculture et aux territoires agricoles bas-rhinois.

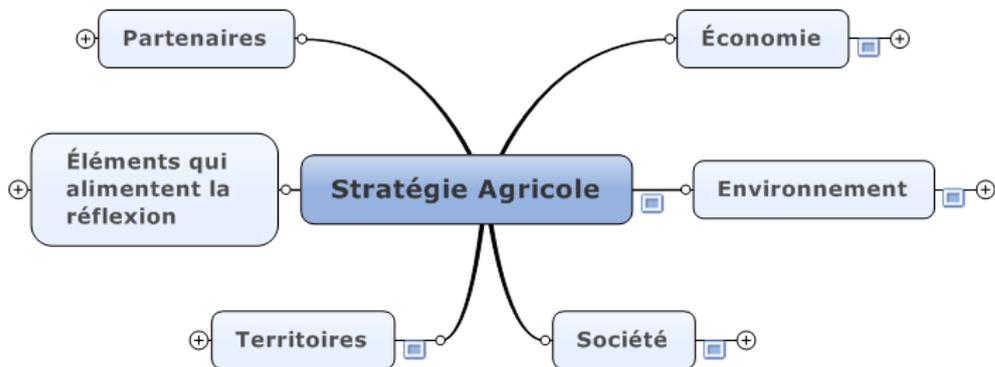
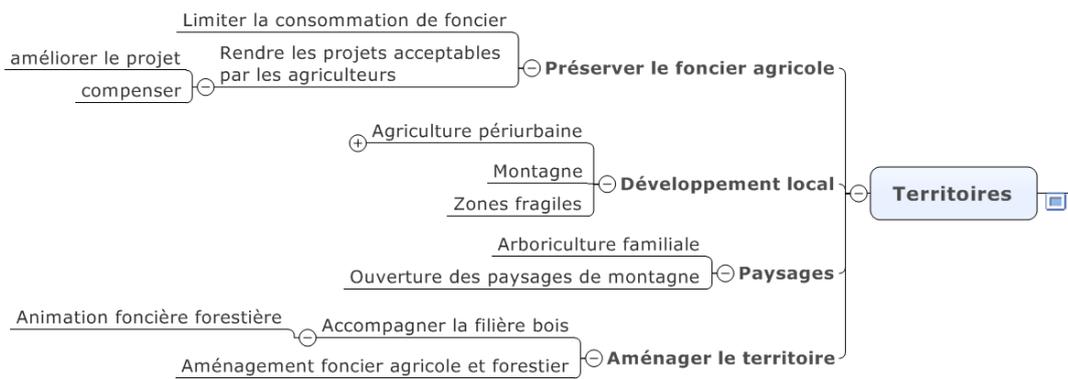
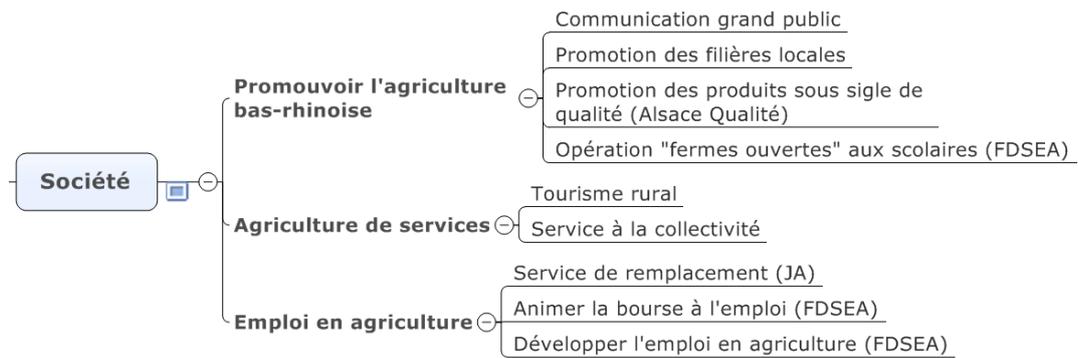
Les axes d'intervention de ce partenariat sont au nombre de 4 (cf. schéma heuristique ci-après) :

- Promouvoir le développement économique
- Protéger l'environnement
- Développer les territoires
- Répondre aux attentes de la société

Le programme d'actions 2014 se présente sous forme de 17 fiches descriptives synthétiques avec un plan de financement détaillé pour chaque action.







A. Promouvoir le développement économique

Ce premier axe, prioritaire pour la Chambre d'agriculture de région Alsace, est de développer la performance économique des entreprises et d'assurer le renouvellement des générations.

1. *Installer des Jeunes Agriculteurs*

Le développement durable de l'agriculture ne peut être permis qu'au travers d'un accompagnement pertinent des projets d'installation des jeunes. Cette action vise à sensibiliser les jeunes à l'installation, les accompagner dans l'élaboration de leur projet, instruire les demandes d'aide et assurer le suivi des jeunes durant les 5 premières années de leur installation.

2. *Renforcer la compétitivité des exploitations agricoles*

Les agriculteurs en tant que chefs d'entreprise sollicitent un conseil économique global pour gagner en compétitivité et être en mesure d'adapter en permanence leur système de production à l'évolution du contexte économique et réglementaire.

La Chambre d'agriculture, au travers de son service économie accompagne les agriculteurs dans ces démarches au travers :

- Du conseil global d'entreprise qui vise à améliorer la rentabilité des systèmes de production
- Des analyses de groupe et du suivi technico-économique des systèmes
- Du développement de l'agriculture de groupe et des CUMA.

3. *La mise en œuvre d'un observatoire économique*

L'observatoire économique est un outil permettant la réalisation d'études prospectives et également d'accompagner les décisions des chefs d'entreprise dans l'évolution de leur exploitation. Cet observatoire, alimenté par les données issues du Centre de fiscalité et de gestion, a également pour vocation d'apprécier l'impact probable sur l'agriculture départementale des différentes réformes, notamment de la PAC.

4. *Accompagner les filières végétales*

Les productions végétales bas-rhinoises sont caractérisées par une importante diversité notamment au travers de la viticulture et des cultures spéciales (houblon, tabac, fruits, légumes, betteraves, horticulture...). Ces productions qui n'occupent que 8,3 % de la SAU, représentent 40 % du chiffre d'affaires des productions végétales.

Le maintien de cette diversité est indispensable pour la viabilité économique des exploitations bas-rhinoises, de taille relativement petite par rapport à d'autres départements français. La Chambre d'agriculture accompagne techniquement l'ensemble de ces filières au travers de :

- La structuration de filières
- L'acquisition de références
- Le conseil technique.

5. Accompagner les filières animales

Les productions animales représentent un quart du chiffre d'affaires de l'agriculture départementale, et sont, à l'instar des productions végétales, très diversifiées dans le Bas-Rhin.

Elles valorisent le tiers du département composé de surface en herbe. En plaine, elles apportent une forte valeur ajoutée et sont génératrices d'emploi (porc, volailles de chair, poules pondeuses).

Très déficitaires par rapport à la consommation locale, elles peinent cependant à se développer sur un territoire très urbanisé.

La Chambre d'agriculture accompagne techniquement l'ensemble des filières animales au travers de :

- L'acquisition de références en techniques d'élevage
- Le contrôle de performance (lait et viande)
- Le conseil technique.

6. Développer l'Agriculture Biologique

L'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA), en lien avec la Chambre d'agriculture de région Alsace, a défini un programme pluriannuel de développement de l'agriculture biologique qui vise à :

- Accroître la consommation des produits bio (rôle de l'OPABA)
- Structurer les filières, regrouper l'offre pour faciliter la collecte et la mise en marché (rôle de l'OPABA et de la Chambre d'agriculture)
- Augmenter la production bio en sensibilisant les agriculteurs et en accompagnant les projets de conversion et d'installation (rôle de la Chambre d'agriculture)

7. Développer l'approvisionnement local

La Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs dans leurs projets de création ou de développement d'activités de vente directe. Elle s'engage aussi dans les projets de structuration de filières de commercialisation de produits agricoles locaux pour développer l'approvisionnement local de la restauration hors domicile (notamment les collèges).

B. Développer les territoires

1. Préserver le foncier agricole

L'accroissement démographique et le développement économique du Bas-Rhin se traduisent par une consommation importante des terres agricoles. Cette évolution impacte d'autant plus l'activité agricole que les exploitations, souvent de faible taille, sont vite affectées par la perte des terres.

La profession agricole et le Conseil général partagent l'objectif d'un aménagement du territoire plus économe en foncier et qui soit favorable à un développement de l'activité agricole et des différents acteurs économiques sur le territoire bas-rhinois.

2. Développement local

La promiscuité dans la plaine bas-rhinoise entre agriculture et riverains nécessite de nombreuses concertations et un dialogue permanent pour faire cohabiter pour le mieux l'agriculture avec la population locale :

- Faciliter la circulation des engins agricoles
- Partager l'espace avec les autres usagers (pistes cyclables, randonnées pédestres, équestres et motorisées)

A contrario, en montagne, zone potentiellement moins contraignante au développement des activités agricoles, mais plus fragile en raison des spécificités du territoire (potentiel culturel, conditions climatiques, pente ...), l'objectif est d'y diversifier l'agriculture par la recherche de nouvelles activités de production ou de transformation, la valorisation des produits fermiers ou la promotion de l'agro-tourisme.

Concernant les autres territoires ruraux, les actions de développement local sont conduites par les antennes décentralisées de la Chambre d'agriculture. Ces antennes ont pour objectif de faciliter l'émergence de projets de développement agricole et rural territoriaux en valorisant les liens entre le monde agricole et les élus (notamment communes et intercommunalités).

C. Protéger l'environnement

Le partenariat entre le Conseil général et la Chambre d'agriculture privilégie de longue date les démarches incitatives et pédagogiques dans les domaines de l'environnement basées sur une participation volontaire des agriculteurs, notamment dans les programmes de raisonnement de la fertilisation et de traitement phytosanitaire.

1. Protéger la ressource en eau

Les actions collectives « Agri-Mieux » sont conduites sur l'ensemble de la zone vulnérable en partenariat avec les acteurs de la qualité de l'eau (collectivités, gestionnaires de l'eau, profession agricole,...).

Ces dernières années, les programmes Agri-Mieux ont été adaptés et localement renforcés avec la mise en place de programmes d'action ciblés dans les aires d'alimentation des captages prioritaires.

Le protocole « Captages » porté par le Conseil général du Bas-Rhin coordonne les interventions des différents acteurs dans la protection des captages et précise les modalités d'accompagnement des changements de pratiques agricoles dans ces secteurs.

2. Améliorer l'efficacité énergétique en agriculture

Dans ce domaine, les actions de la Chambre d'agriculture s'articulent autour de 2 axes :

- La recherche d'économies d'énergie dans les exploitations agricoles (notamment au travers du plan de performance énergétique des bâtiments d'élevage)
- le développement des énergies renouvelables (notamment l'énergie photovoltaïque et la biomasse).

3. Protéger les milieux et les espèces

Le Bas-Rhin est composé de milieux naturels et agricoles qui hébergent une flore et une faune variée. L'action menée dans le domaine de la biodiversité par la Chambre d'agriculture vise à mettre en œuvre une approche pluridisciplinaire pour valoriser des pratiques agricoles compatibles avec les enjeux fixés. Ce changement volontaire de pratiques se fait dans la majeure partie des cas au travers de mesures agro-environnementales.

4. Lutte contre les phénomènes d'érosion

Les risques récurrents d'événements orageux violents au printemps induisent la mise en place d'actions de lutte contre les phénomènes d'érosion et de coulées de boues dans les bassins versants les plus sensibles.

La Chambre d'agriculture et le Conseil général du Bas-Rhin mettent en place une stratégie d'action concertée : réalisation de diagnostic préalable dans les secteurs prioritaires, puis la mise en œuvre d'un plan d'action qui allie solutions techniques (raisonnement des assolements, techniques culturales...) et ouvrages de rétention et enfin animation de terrain en partenariat étroit avec les collectivités locales.

5. Diagnostic agronomique

Le diagnostic agronomique réalisé par la Chambre d'agriculture vise à développer l'expertise sur la qualité des sols et de sa matière organique. Compte-tenu de la tendance à la baisse de la matière organique des sols, il est important de développer aujourd'hui un diagnostic agronomique qui puisse mettre en évidence les facteurs de maintien des potentiels des sols.

Dans ce domaine, l'enjeu est de mieux connaître les relations sol-plante et d'accompagner les agriculteurs dans l'amélioration des caractéristiques physiques, chimiques et biologiques de leurs sols.

6. Suivi agronomique des épandages de déchets organiques

La valorisation locale des matières organiques produites dans le département répond à un enjeu de développement durable et concourt à l'entretien de la matière organique des sols. Elle permet aussi d'atteindre les objectifs de la loi Grenelle, visant à faire progresser la valorisation matière des déchets et de réduire les quantités enfouies ou incinérées. Le recyclage de la matière organique constitue un enjeu fort en vue de la révision du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés.

La Mission "Déchets et Matières Organiques" co-pilotée par la Chambre d'agriculture et le Conseil général a pour rôle de :

- faire progresser qualitativement et quantitativement la valorisation locale en agriculture des sous-produits organiques
- concilier la valorisation de la matière organique, la protection des ressources en eau et des sols
- développer une vision globale de la gestion des matières organiques produites et de veiller à une bonne adéquation entre l'offre et les débouchés
- assurer les missions « d'Organisme Indépendant » pour le compte du préfet du Bas-Rhin.

7. Préserver la qualité de l'air

La Chambre d'agriculture, en partenariat avec l'ASPA, intègre la problématique de la qualité de l'air dans ses préconisations. Ces préconisations sont ciblées sur les pratiques les plus à risques en matière d'émissions d'ammoniac dans un premier temps. Elles concernent également le suivi des produits phytosanitaires.

D. Mieux communiquer

L'ambition de la Chambre d'agriculture est de mieux faire connaître et de promouvoir l'agriculture bas-rhinoise, ses hommes, produits et territoires. La promotion de l'agriculture locale, de ses enjeux économiques, sociaux et territoriaux est devenue essentielle pour assurer à l'agriculture bas-rhinoise l'avenir et la reconnaissance qu'elle mérite. Les cibles prioritaires sont les consommateurs et les citoyens bas-rhinois. Cette action vise aussi à contribuer au rayonnement économique et touristique du département.

1. PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Fiche action n°1	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2014
Enjeu : Installer des jeunes agriculteurs	
Public concerné : Jeunes agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service économie et prospective – ODASEA installation	

Programme prévisionnel 2014

➤ **Actions de sensibilisation**

- Interventions au Lycée Agricole d'Obernai
- Organisation annuelle d'une « journée de l'installation »
- Suivi des stages de préparation à l'installation « 21 heures » par système de production
- Pré-instruction et études prévisionnelles pour les demandes d'aides à l'installation.

➤ **Installation des Jeunes Agriculteurs**

- Elaboration annuelle d'un tableau de bord des moyens de production et des disponibilités financières pour les jeunes en phase d'installation
- Conseil juridique et fiscal (audit préalable à la création de société, élaboration des apports, répartition du capital social, partage du résultat, règlement intérieur...)
- Suivi des projets de développement, de mise en commun des moyens de production
- Pérenniser les exploitations et faciliter la transmission
- Assurer un suivi rapproché pendant 5 années, basé sur l'évaluation financière, l'encadrement technique et l'aide à la décision.

➤ **Instruction des dossiers d'aide à l'installation**

- Pré-instruction des demandes d'aide à l'installation
- Validation de la capacité professionnelle et du stage 6 mois
- Etudes professionnelles d'installation (PDE – plan de développement de l'exploitation)
- Suivi du dossier (passage CDOA Economie, plan d'investissement et de financement avec les banques – prêts bonifiés, réalisation d'objectifs de revenus disponibles sur 5 ans, ...).

➤ **Suivi des Jeunes Agriculteurs**

- Mise en place d'une base de données « suivi JA » avec enregistrement des interventions des conseillers techniques, économiques pendant 5 années
- Elaboration d'une synthèse économique annuelle à la clôture de l'exercice comptable pour suivre l'évolution économique de l'entreprise sur 5 années
- Analyse des résultats comptables, proposition d'amélioration, anticipation des évolutions
- Accompagnement de la reprise des exploitations (installations sociétaires)
- Etablissement des plans d'investissements, plans de financement et optimisation des aides d'accompagnement
- Suivi annuel règlementaire de tous les jeunes installés depuis 2008
- Contrôle de fin de PDE pour les jeunes installés en 2007.

➤ **Programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL).** Ce programme d'aide s'adresse à :

- Des jeunes non issus du milieu agricole souhaitant devenir chef d'exploitation
- Des enfants d'agriculteurs souhaitant reprendre l'exploitation familiale mais qui ne peuvent s'installer en l'état en raison de conditions économiques insuffisantes ou qui doivent rechercher des terres hors cadre familial
- 6 mesures ont été créées : l'aide au parrainage, l'aide au remplacement, l'aide à la location de la maison d'habitation et ou des bâtiments, l'aide à la transmission progressive du capital social, l'aide au bail.

➤ **Les autorisations d'exploiter**

L'ODASEA accompagne les candidats tenus de solliciter au préalable une autorisation d'exploiter au Préfet. Elle aide à l'établissement des demandes (transferts fonciers, informations aux propriétaires), présente les dossiers à la CDOA Economie et organise des formations d'autorisation d'exploiter.

Indicateurs :	Prévisions 2014 :
→ Nb de projets d'investissement suivis	150
→ Nb de jeunes agriculteurs en suivi JA	50
→ Nb d'installations aidées	35

Financements de l'action :									
Action : Installer des jeunes agriculteurs									
Coût estimé : 452 480 €									
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	CARA	Cas Dar (suivi JA)						
	103 900 €	335 580 €	13 000 €						
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	11	5,6							

Fiche action n°2	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2014
Enjeu : Développer la compétitivité des exploitations	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Services Economie et Prospective, Environnement-Innovation et Formation-emploi	

Programme prévisionnel 2014

➤ **Conseil global d'entreprise**

L'appui technico-économique apporté aux agriculteurs et viticulteurs vise à renforcer la compétitivité des entreprises au travers de l'amélioration des performances techniques et de la rentabilité des différents systèmes de production. Ces conseils généralistes et globaux sont dispensés soit de manière individuelle ou collective.

- Aider les agriculteurs à respecter les exigences réglementaires en matière de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)
- Permettre aux agriculteurs de bénéficier des aides : primes végétales, animales, aides aux investissements (Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage, Plan Végétal pour l'Environnement, mesures agro-environnementales, les sorties de bâtiments et l'intégration paysagère des bâtiments...)
- Assistance administrative pour l'accès aux aides PAC (déclarations PAC, télédéclarations...)
- Développement de l'utilisation des outils d'enregistrement des pratiques agricoles (Mes Parcelles), autodiagnostic de la conditionnalité des aides
- Information et formation :
 - Publication hebdomadaire ou annuelle d'articles et référentiels
 - Formation continue des agriculteurs

➤ **Analyse de groupe – Suivi technico-économique des systèmes**

- Analyser, évaluer, détecter les marges de progrès par système de production
- Observer les exploitations agricoles dans leur diversité, interpréter et représenter leur mode de fonctionnement : quelles évolutions de systèmes et quelles modifications dans les itinéraires techniques
- Conseiller pour diminuer les charges de production en s'appuyant sur les enregistrements des pratiques et l'observatoire économique

➤ **L'agriculture de groupe**

L'agriculture de groupe, et donc la mutualisation de tout ou partie du matériel agricole, vise à limiter les charges de structure des entreprises agricoles. Les structurations les plus abouties étant les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole).

Cette action est menée en collaboration avec la Coop de France Alsace notamment pour l'appui juridique à la création des CUMA.

Les actions prévues en 2014 :

- Sensibilisation des agriculteurs aux différents moyens pour partager du matériel en commun : entraide, copropriété...
- Améliorer le suivi des CUMA existantes, de leurs projets de développement
- Suivi des projets de création de CUMA
- Mise en place de formations
- Communication et promotion des CUMA dans l'Est Agricole et Viticole

➤ **Etude d'opportunité du déploiement de la certification HVE (haute valeur environnementale)**

- Veille sur l'évolution du dossier et accompagnement des demandes.

Indicateurs :	Prévisions 2014 :
→ Nb de conseils économiques individuels	3 450
→ Nb d'analyses de groupe	2
→ Nb d'agriculteurs adhérents aux CUMA	520
→ Nombre d'organisations agricoles et d'agriculteurs enquêtés / certification HVE	40

Financements de l'action :									
Action : Développer la compétitivité des exploitations									
Coût estimé : 573.680 €									
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	CARA							
	95.000 €	478.680 €							
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	17	7.1							

Fiche action n°3	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2014
Enjeu : Mise en œuvre d'un observatoire économique	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service Economie et Prospective	

Programme prévisionnel 2014
<p>Les réformes successives de la PAC, la fluctuation croissante des marchés agricoles, l'évolution des réglementations nationales et européennes modifient les équilibres économiques et donc les comportements décisionnels des agriculteurs. La fonction de prospective et d'anticipation devient essentielle pour accompagner l'évolution des entreprises agricoles et accompagner les décisions des chefs d'entreprise.</p> <p>Observer les exploitations agricoles dans leur diversité permet d'interpréter et de représenter leur mode de fonctionnement de manière à suivre, en temps réel, les évolutions des systèmes de production dans les différents territoires. Cet observatoire permet également de perfectionner le conseil d'entreprise à la disposition des agriculteurs, en leur proposant des programmes de développement et des voies d'adaptation tenant compte de l'ensemble de leur système d'exploitation.</p> <p>Afin d'enrichir cet observatoire, il sera mis en place à partir du 2ème semestre des notes de synthèse de conjoncture et des marchés afin de pouvoir informer et anticiper davantage les décisions de gestion des entreprises agricoles. Des partenariats sont souhaités afin de faciliter ce travail.</p> <p>Les actions prévues en 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer des références technico-économiques par système de production, par atelier de production et par région agricole • Définir de nouveaux groupes pour regagner des effectifs plus importants dans l'observatoire tout en les mettant en rapport avec la typologie régionale • Etudier les évolutions par système de production et établir des perspectives d'évolution • Evaluer l'impact des politiques agricoles, des mesures sociales et fiscales • Etablir des soldes intermédiaires de gestion, définir des ratios et des clignotants par système de production • Etablir des données synthétiques par production (Revue Terres d'Alsace) • Réaliser des notes de conjoncture • Développer les relations avec les organisations professionnelles et économiques agricoles

Indicateurs :	Prévisions 2014 :
→ Nb de référentiels publiés	20
→ Nb d'agriculteurs destinataires des références	2100
→ Nb de groupes pertinents	8

Financements de l'action :									
Action : Mise en oeuvre d'un observatoire économique									
Coût estimé : 121 200 €									
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	CARA							
	13 600 €	107 600 €							
Moyens nécessaires	Nombre de Personnes	ETP							
	6	1.5							

Fiche action n°4	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2014
Enjeu : Accompagner les filières végétales	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service filières végétales et agronomie et Formation-Emploi	

Programme prévisionnel 2014

Les productions végétales bas-rhinoises sont caractérisées par une importante diversité notamment au travers de la viticulture et des cultures spéciales (houblon, tabac, fruits, légumes, betteraves, horticulture...). Le maintien de cette diversité est indispensable pour préserver la viabilité économique des petites et moyennes exploitations bas-rhinoises. Ces secteurs de diversification sont perturbés, voire pour certains en crise, depuis quelques années. La Chambre d'agriculture accompagne l'ensemble de ces filières au travers de :

- La structuration des filières
- L'acquisition de références
- Conseil technique.

➤ **Grandes cultures**

La Chambre d'agriculture assure l'acquisition de références et conseille les agriculteurs dans les domaines suivants :

- Adaptation des itinéraires techniques aux enjeux économiques et environnementaux (en agriculture conventionnelle et en bio)
- Amélioration conjointe de la productivité et de la qualité des céréales et oléo-protéagineux
- Suivi du réseau de fermes de références (Ecophyto 2018)
- Bulletin de Santé du Végétal : observations, animation ou co-animation du réseau grandes cultures
- Diffusion de bulletins techniques (Flash'cultures)
- Gestion de l'eau pour l'irrigation
- Diffusion de l'Avertissement Irrigation
- Organisation de rendez-vous de bout de parcelle
- Formation technique des agriculteurs
- Publications hebdomadaires (Est Agricole et viticole)
- Revues techniques annuelles : Préconisations maïs, préconisations céréales à paille et colza

➤ **Viticulture**

La Chambre d'agriculture, en collaboration avec les partenaires viticoles (*l'IFV, l'INRA, la FREDON, le CIVA*) intervient à différents niveaux auprès des viticulteurs :

- Conseils itinéraire technique viticole (plantation, fumure, protection phytosanitaire, travail du sol)
- Réunions techniques de bout de parcelle (Rais'Alsace)
- Publication de bulletins techniques « de vigne en cave »
- Analyses de vins et conseils individuels œnologiques
- Analyses œnologiques d'agrément des Vins d'Alsace
- Suivi viticole et œnologique de plusieurs caves coopératives du département
- Organisation de formations
- Stages de dégustation des vins d'Alsace (initiation, 2ème degré, 3ème degré), formation expert-dégustateur grand cru et générique
- Journée d'information technique viticole, viticulture biologique, certiphyto
- Bulletin de Santé du Végétal : observations, animation du réseau « vigne »
- Intervention en syndicats viticoles
- Contrôles de maturité du raisin et prévision du rendement
- Recherche de références : observatoire des maladies du bois et flavescence dorée, bois noir, optimisation de la protection du vignoble et recours aux produits alternatifs
- Suivi des parcelles de comportement et suivi des parcelles mères de greffons

➤ **Fruits**

En collaboration avec VEREXAL (*Station régionale de recherche fruitière*) et les instituts (notamment INRA, C.T.I.F.L et instituts allemands), la Chambre d'agriculture assure :

- Suivi individuel et collectif des arboriculteurs
- Rédaction du bulletin de conseils Flash'cultures Arboriculture
- Animation du groupe d'arboriculteurs bio
- Organisation de formations des arboriculteurs et chefs de cultures
- Journées d'informations collectives et d'appui technique groupé
 - Filière de diversification fruits à noyau
 - Régulation de la production en mode de conduite biologique
- Bulletin de Santé du Végétal : observations, animation du réseau « arbo »
- Animation du groupe dégustation en lien avec les allemands et les lorrains
- Promotion de l'arboriculture : participation aux portes ouvertes VEREXAL, foire européenne
- Contrôle interne GLOBALGAP et Production Fruitière Intégrée (PFI)
- Contribution aux études économiques sur l'incidence de l'éclaircissage sur les revenus bruts hors charges de personnel des exploitations
- Études et expertises fruitières auprès des collectivités locales
- Recherche de variétés adaptées au contexte local dans le cadre PFI. Intégration d'un programme spécifique à la station d'expérimentation
- Assistance aux projets de structuration de la filière pommes d'Alsace

➤ **Légumes**

En partenariat avec « Planète Légumes » (station régionale d'expérimentation légumière) :

- Suivis individuels et collectifs des producteurs de légumes
- Rédaction du bulletin de conseils Flash'cultures légumes
- Conseils conventionnels et bio
- Réalisation de journées d'informations thématiques et voyages d'étude
- Veille sanitaire : animation du Bulletin de Santé du Végétal – participation aux observations
- Information : diffusion de bulletins et de notes techniques
- Définition, mise en œuvre et valorisation du programme expérimental (recherche variétale, itinéraires techniques, produits alternatifs aux phytosanitaires)
- Mise en place de la procédure de bonnes pratiques d'expérimentation
- Gestion de l'irrigation

➤ **Houblon**

En collaboration avec le Comptoir Agricole de Hochfelden :

- Participation au programme de recherche de l'AGPH :
- Interprétation des analyses de sol et conseils de fertilisation
- Qualité du houblon : contribution à la prévision de la maturité du houblon
- Bulletin de Santé du Végétal : participation aux observations et animation du réseau
- Veille technologique pour améliorer la compétitivité du houblon alsacien : diminution des charges opérationnelles de la culture (maîtrise de la fertilisation, protection des plantes, séchage, diminution du travail manuel, mécanisation, ...)

➤ **Tabac**

En collaboration avec la coopérative Alsatabac :

- Appui technique aux producteurs
- Organisation de la campagne de reliquats azotés pour la maîtrise de la fertilisation
- Bulletin de Santé du Végétal : co-animation du réseau – participation aux observations
Elargissement des observations à d'autres bioagresseurs

➤ **Raifort**

La Chambre d'agriculture apporte un appui technique et assure la coordination entre les producteurs regroupés au sein d'Alsaraifort et l'entreprise Raifalsa basée à Mietesheim.

- Actions techniques et encadrement des producteurs
 - Mise au point de références techniques (expérimentation)
 - Suivi technique des producteurs
 - Veille technologique
- Développement et commercialisation
 - Organisation de la production et de la commercialisation
 - Animation du réseau des acheteurs alsaciens, badois et bavarois
 - Suivi des règles de mise en marché (qualité, classement, conditionnement, contrôle)
 - Promotion du raifort

➤ **Moutarde**

- Organisation de la filière entre les planteurs, l'organisme stockeur et Raifalsa/Alélor
- Développement des surfaces et recherche de nouveaux planteurs
- Encadrement technique des planteurs
- Veille technologique dans les autres bassins de production
- Acquisition de références techniques (variété, désherbage)
- Diffusion de bulletins techniques « Flash'culture Moutarde »
- Visites de terrain et réunions techniques

➤ **Chanvre**

Le chanvre, culture sans produits phytosanitaires, permet le maintien de la production agricole dans les secteurs à forts enjeux environnementaux (notamment les périmètres de captage). Après plusieurs années d'acquisition de référence et de tentative de développement de la filière, le contexte économique a eu raison de la motivation des derniers exploitants qui produisaient du chanvre dans le département.

- Pérennisation de la filière et recherche de nouveaux producteurs et partenaires industriels
- Information des agriculteurs sur l'intérêt de la culture du chanvre : publication d'articles techniques, informations techniques et réunions de terrain
- Accompagnement technique des producteurs
 - Bilans culturaux : résultats technico-économiques
 - Recherche de références au niveau national et européen

➤ **Miscanthus**

La culture du miscanthus s'inscrit dans plusieurs actions dont les détails sont présentés dans les fiches correspondantes (Préservation des captages d'eau, Energie - biomasse, Erosion).

➤ **Production fourragère**

Poursuite de l'acquisition de références via la plateforme fourragère de Littenheim.
Publication régulière du bulletin technique « Flash Fourrage », production plaquette annuelle de références sur la conduite des fourrages, et une sensibilisation des éleveurs à une meilleure gestion de l'herbe.

Indicateurs :	Prévisions 2014 :
→ Nb d'essais ou démonstrations	50
→ Nb de conseils techniques individuels	4000

Financements de l'action :								
Action : Accompagner les filières végétales								
Coût estimé : 969 600 €								
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	CARA						
	161 600 €	808 000 €						
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP						
	24	12						

Fiche action n°5	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2014
Enjeu : Accompagner les filières animales	
Public concerné : Eleveurs	
Service à contacter pour cette action : Service élevage	

Programme prévisionnel 2014
<p>La Chambre d'agriculture à travers son service régional de l'élevage, recherche le meilleur compromis entre production, aménagement du territoire et maintien, via la modernisation, des capacités de productions animales. La Chambre d'agriculture accompagne l'ensemble de ces filières au travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De la structuration des filières - De l'acquisition de références - Du conseil technique <p>➤ Production lait, viande bovine et viande ovine</p> <p>La dynamique d'installations laitières restera soutenue en 2014 (+2 vaches par cheptel en 2013, accroissement prévisionnel du même ordre attendu en 2014). Celle-ci nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modification structurelle de l'accompagnement des éleveurs laitiers avec poursuite de la spécialisation des techniciens du contrôle laitier pour un meilleur service aux éleveurs • Mise en place de nouveaux outils de conseil sur l'acétonémie • Travail sur le gaspillage de la valeur alimentaire à travers un indicateur méthane <p>Pour la production de viande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relance des groupes technico-économiques viande bovine, accompagnement du rationnement en engraissement (réalisés jusque là par les fabricants d'aliments) • Mise en place d'une expérimentation sur le suivi des silos de pulpes suite à mauvaise conservation chronique des pulpes depuis 2 ans (50 % de l'alimentation des taurillons en Alsace) • Développement de l'accompagnement circuit court en production ovine, (15 élevages, 3500 agneaux commercialisés dans 26 boucheries et 6 GMS) <p>➤ Production volailles et petits élevages</p> <p>La Chambre d'agriculture accompagne les éleveurs des filières coquelet, poulet standard, dinde, chapon, lapin, poulet label rouge. Suivi du développement de la filière poulet de chair bio (+ 7 bâtiments 90 m²) (passage de 1300 à 2200 poulet bio / semaine). Accompagnement des investissements en poulet standard Suivi de 2 nouvelles installations d'élevage cunicoles (500 cages mères lapins parc) 2 bâtiments en projet label rouge Mise en route de l'abattoir coopératif des fermes avicoles d'Alsace réunies</p> <p>➤ Production viande porcine</p> <p>Animation d'un groupe de jeunes éleveurs pour analyse des opportunités de vente directe/transformation à la ferme. Reprise du travail de références sur les valeurs des maïs utilisés en alimentation porcine.</p>

Indicateurs :	Prévisions 2014 :
→ Nb d'éleveurs en suivi continu	480
→ Nb de conseils individuels en élevage	3970

Financements de l'action :									
Action : Accompagner les filières animales									
Coût estimé : 597 920 €									
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	CARA							
	83 000 €	514 920 €							
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	20	7,4							

Fiche action n°6	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2014
Enjeu : Développement de l'agriculture biologique	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service Environnement - Innovation	

Programme prévisionnel 2014

L'Alsace, 7^{ème} région française, a pour ambition de conserver sa position en agriculture biologique. L'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA), en lien avec les Chambres d'agriculture, a défini un programme pluriannuel de doublement des surfaces bio entre 2007 et 2013.

Ce plan de développement est tourné vers les nouveaux marchés en particulier dans la grande distribution et la restauration hors domicile.

➤ Favoriser l'émergence de nouveaux projets ou projets de développement

Les conseillers des antennes décentralisées, après une formation de plusieurs jours à l'agriculture biologique, suivent annuellement au moins 2 jours de formation continue pour être en mesure de faciliter l'émergence de projets de conversion bio mais aussi d'assurer un accompagnement technique des producteurs en cours de conversion.

Par ailleurs, le passage à l'agriculture biologique nécessite un accompagnement technique renforcé et une sensibilisation des agriculteurs au raisonnement économique. La Chambre d'agriculture met à disposition de la filière les compétences de ses économistes pour accompagner les conseillers des ADAR, en liaison avec le Centre de Fiscalité et de Gestion.

➤ Renforcer l'assistance technique aux producteurs

- **Guichet unique d'information sur les techniques de l'agriculture biologique et la réglementation.** Le pôle conversion, piloté par l'OPABA et les Chambres d'agriculture, recense l'ensemble des candidats et informe les agriculteurs des dispositifs d'accompagnement en vigueur. Le premier contact est réalisé en binôme constitué d'un conseiller référent, en charge de l'accompagnement administratif et d'un conseiller technique spécialisé selon le système de production afin de valider la faisabilité du projet de conversion.

- **Encadrement technique et diagnostic individuel :**

- En viticulture : les conseillers de l'antenne décentralisée d'Obernai continuent leur collaboration avec l'OPABA pour diffuser des messages techniques bio en viticulture et œnologie lors des rendez-vous Rais'Alsace
- En élevage : accompagnement du principal secteur de production de viande bovine et de lait (Alsace Bossue) avec la participation des conseillers du service Elevage. L'émergence de nouveaux projets en production de volailles et de porcins nécessite une assistance technique
- En fruits : la Chambre d'agriculture accompagne la mise en œuvre des programmes bio de la station de recherche fruitière (VEREXAL) et leurs diffusions
- En légumes : la station expérimentale « Planète Légumes » certifiée BPE continue à œuvrer pour le développement et l'accompagnement des producteurs bio dans les productions de pomme de terre, asperge, choux et alliacées, légumes sous serre, maraîchage de plein champ
- En céréales : encadrement technique des producteurs bio et accompagnement des agriculteurs conventionnels pour faciliter leur conversion.

➤ Renforcer la recherche de références

- **Expérimentations : Amélioration des techniques de production bio**

Le principal enjeu se situe au niveau de la protection sanitaire des cultures. Face aux nouvelles contraintes réglementaires françaises (notamment en ce qui concerne le faible nombre d'autorisations de mise en marché des produits alternatifs), la maîtrise du parasitisme en bio devient de plus en plus délicate. Par contre, en Allemagne, une liste

de plus de 65 produits naturels peut être utilisée en agriculture biologique. Cette alternative permet une production de meilleure qualité, mais n'est pas autorisée en France.

En productions céréalières, plusieurs plateformes de screening variétal de céréales d'hiver (blé, triticale) et colza ont été mises en place pour la récolte 2014. Le but de ces expérimentations est de tester les différentes variétés disponibles sur le marché pour étudier leurs performances en itinéraires techniques biologiques. Elles sont intégrées dans un réseau national d'acquisition de références ITAB/ARVALIS/CETIOM. Afin d'améliorer les techniques de production et maîtriser l'enherbement, des démonstrations de faux semis seront réalisées.

• **Réseau d'échanges techniques**

- Journées techniques du FIBL (Suisse) et journées d'échanges des conseillers (Allemagne, Suisse, Autriche, Luxembourg, Pays-Bas)
- Participation à la cellule de coordination de l'APCA sur le volet bio
- Expertise au sein de l'ACTA-ITAB sur le désherbage mécanique, semences, plants et intrants
- Participation au réseau de coordination des essais en cultures légumières.

➤ **Promotion / Communication / Vulgarisation**

L'objectif est de développer prioritairement la diffusion auprès des agriculteurs de documents techniques, de publications dans la presse agricole et les revues professionnelles "bio" :

- 2 journées de démonstration de matériels de désherbage mécanique dans le cadre des opérations Agri-Mieux
- 1 intervention sur le compostage pour une valorisation moderne et écologique des fumiers, lisiers et tout type de déchets végétaux en collaboration avec la MDMO. Interventions sur les techniques de désherbage mécanique
- Réalisation de 3 fiches techniques bio
- Intégration progressive du réseau d'épidémiologie-surveillance, pour participer à la réalisation du Bulletin de Santé du Végétal (BSV) et publication de 10 flashs culture AB
- Animation technique lors de la semaine des alternatives aux pesticides
- Visite de salons professionnels et journée technique Tech & Bio dans la Drôme
- Publications : 55 articles de presse (presse agricole + S'Bioblattel + coin du bio)
- Interventions de professionnels et approvisionnement des cantines scolaires d'une dizaine de collèges (valorisation des produits issus de l'agriculture biologique régionale)
- Interventions auprès des agriculteurs dans les aires d'alimentation de captage prioritaires et intégration du volet Bio dans les réunions MAET et PAC.

Par ailleurs, la promotion du bio se développe dans les lycées agricoles, l'ensemble des lycées de la région ayant intégré un volet bio sur leur ferme (houblon, viticulture, atelier volaille et maraîchage). La promotion reste à améliorer dans toutes les manifestations et salons grand public.

Indicateurs :	Prévisions 2014 :
→ Nb de conversions à l'AB	30
→ Nb d'essais et de démonstrations	11

Financements de l'action :						
Action : Développement de l'agriculture biologique						
Coût estimé : 169.680 €						
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	Cas Dar	CARA			
	59 500 €	32 818 €	77 362 €			
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP				
	9	2,1				

Fiche action n°7	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2014
Enjeu : Développer l'approvisionnement local	
Public concerné : Agriculteurs et partenaires (collèges du Bas-Rhin)	
Service à contacter pour cette action : Service Gestion du Territoire	

Programme prévisionnel 2014

Le Conseil général du Bas-Rhin souhaite développer la consommation de produits locaux, pour cela il soutient les exploitants qui s'engagent dans cette démarche et encourage l'utilisation de produits locaux dans la restauration hors domicile, en particulier dans les restaurants des collèges.

La Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs dans leurs projets de création ou de développement d'activités de vente directe.

Elle s'engage aussi dans les différents projets de structuration de filières de commercialisation de produits agricoles de qualité.

Circuits courts

- Conseil aux porteurs de projets
 - Développement des circuits courts (magasins d'agriculteurs, vente directe, vente par paniers, marchés locaux, ...)
 - Promotion des signes de qualité dans le cadre du développement des circuits courts pour avoir l'offre la mieux adaptée à la demande
 - Intégration des exploitants entrant dans les démarches agri-environnementales soutenues par le Conseil général du Bas-Rhin du type PAE RIED dans les dispositifs circuits courts
 - Animation du dispositif de suivi et d'encadrement des projets de circuits courts (guichet unique)
 - Animation du comité professionnel « Agriculture de proximité »
 - Développement du concept de magasins d'agriculteurs dans les agglomérations (projet du magasin de la nouvelle douane) et les bourgs centres
 - Développement d'un plan de formation des agriculteurs s'orientant vers les circuits courts (vente, organisation, réglementation)
 - Suivi des projets de maraichage sur le territoire de la CUS (Robertsau et « ilot de la Meinau »)
- Bienvenue à la ferme
 - Réflexion sur la régionalisation de la structure
 - Développement du nombre d'adhérents au réseau
 - Animation de la structure
 - Conseil aux producteurs
 - Organisation du « Printemps Bienvenue à la Ferme »

Restauration hors domicile

- Étude de la mise en place d'une filière pour alimenter les cantines des collèges en produits locaux conventionnels et/ou bio :
 - Participation de la Chambre d'agriculture au groupe projet mis en place par la direction des collèges et de l'éducation dans le cadre de l'agenda 21 départemental
 - Participation de la Chambre d'agriculture aux réunions du réseau restauration dans les collèges
 - Appui de la Chambre d'agriculture dans la connaissance des producteurs du territoire ou des plates-formes départementales (mise en relation avec les acheteurs des collèges, soutien des producteurs pour la faisabilité économique, bilan avec les producteurs)
 - Participation à la mise en place du projet éducatif et du plan d'action de promotion-communication. Cible : collégiens et gestionnaires des 70 restaurants scolaires
 - Mise en place d'une base d'information sur les potentiels de production dans les territoires
 - Etude du développement de l'approvisionnement local dans les filières organisées (grossistes)
- Analyse et comparaison des outils « Agrilocal.fr » et « mesproduitsenligne » (APCA).

Indicateurs :	Prévisions 2014 :
→ Nb de projets « circuits courts »	50
→ Rapport d'étape sur la restauration collective	1
→ Nb de réunions du réseau des collègues	3

Financements de l'action :								
Action : Développer l'approvisionnement local								
Coût estimé : 88 880 €								
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	CARA	CUS	Cas Dar				
	20.000 €	35 700 €	20 000 €	13.180 €				
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP						
	2	1,1						

2.AGRICULTURE ET TERRITOIRES

Fiche action n°8	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2014
Enjeu : Préserver le foncier agricole	
Public concerné : Communes, Conseil Général	
Service à contacter pour cette action : Service Gestion du Territoire	

Programme prévisionnel 2014

Le territoire agricole bas-rhinois est caractérisé par une forte pression urbaine. Les activités économiques, habitat, infrastructures de transport, compensations environnementales des projets d'urbanisation consomment annuellement environ 400 hectares de terres agricoles.

Il est essentiel, sans remettre en cause le développement économique alsacien de promouvoir, d'économiser l'espace agricole et de mettre en œuvre des mesures compensatoires qui préservent les capacités de production agricoles.

La relation partenariale que la Chambre d'agriculture entretient avec les Communes, les Communautés de Communes et les Collectivités territoriales a ainsi pour principal objet d'aboutir à un développement équilibré de chaque composante de l'économie alsacienne.

L'économie du foncier doit être une démarche durable, citoyenne et conduire à un aménagement cohérent de l'espace rural alsacien, en phase avec les orientations Territoires 2030.

- Limiter la consommation du foncier
 - Préservation des espaces agricoles dans le cadre des SCOT, des PLU intercommunaux et des PLU
 - Participation aux observatoires sur la consommation du foncier (État-Région, CUS)
 - Dans le cadre de la CDCEA : utiliser la nouvelle méthodologie de mesure de la sensibilité de l'économie agricole vis-à-vis des projets d'urbanisation
 - Réfléchir aux évolutions de la CDCEA dans le cadre de la loi d'orientation agricole
 - Limitation de l'impact foncier des projets d'urbanisation (activités éco habitat, infrastructures)
 - Promotion des itinéraires cyclables (usage partagé).

- Rendre les projets acceptables par la profession agricole
 - Négociation des compensations agricoles (indemnisations, aménagement foncier, ...)
 - Promotion d'une vision de l'aménagement foncier qui prend en compte les principes du développement durable
 - Participation aux procédures d'aménagement foncier, en particulier les opérations liées aux grands ouvrages
 - Participation et appui du Conseil général pour la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales nécessaires à la réalisation des projets routiers
 - Participation et appui au maître d'ouvrage pour gérer la cohabitation entre le monde agricole et les chantiers d'infrastructures portés par les collectivités et en particulier par le Conseil général - PDA de Brumath, PDA de Dambach la Ville, Liaison A4 - Lorentzen, VLIO, Déviation de Dossenheim/Zinsel, TSPO, autres aménagements routiers)
 - Conseil et fourniture d'informations pour le volet agricole des études liées aux infrastructures du Conseil général et aux aménagements fonciers.

- Préserver les capacités de développement des exploitations agricoles
 - Préservation des capacités de construction en zone agricole
 - Conseiller et donner un avis pour une insertion des bâtiments agricoles dans le paysage
 - Présenter la charte de constructibilité et les premiers bilans d'utilisation aux services instructeurs en urbanisme du Département.

- Instruire les demandes d'aides relatives aux échanges amiables ayant un intérêt agricole soumis à la commission départementale d'aménagement foncier

Indicateurs :	Prévisions 2014 :
→ Nb de projets suivis	10
→ Nb de réunions de concertation	50

Financements de l'action :							
Action : Préserver le foncier agricole							
Coût prévisionnel : 121.200 €							
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	CARA					
	40.000 €	81.200 €					
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP					
	3	1.5					

Fiche action n°9	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2014
Enjeu : Développement local	
Public concerné : Agriculteurs et habitants du Bas-Rhin	
Service à contacter pour cette action : Services Gestion du Territoire et Environnement et Innovation	

Programme prévisionnel 2014

Agriculture périurbaine

L'animation du groupe périurbain Chambre d'agriculture de région Alsace - Conseil général du Bas-Rhin s'articule autour des thématiques des développements des circuits courts, de la circulation agricole en milieu périurbain et celle de la cohabitation entre agriculteurs et rurbains. La convention de partenariat entre la CUS et la Chambre d'agriculture s'attache aussi à traiter des problématiques de l'agriculture périurbaine et ce, au travers de trois axes : la préservation des terres agricoles, le développement d'une agriculture innovante et durable, le renforcement du lien entre citadins et agriculteurs.

Programme :

- Mise en œuvre du partenariat CUS-Chambre (hors circuit court traité par la fiche 8)
 - Préservation des espaces agricoles
 - Orientation et gestion du foncier propriété de la CUS et de la ville de Strasbourg
 - Limitation de l'impact des projets urbains
 - Expérimentation d'un dispositif de valorisation des déchets verts par les agriculteurs
 - Observatoire sur l'évolution de l'agriculture sur la CUS
 - Amélioration des circulations agricoles
- Mise en œuvre d'un programme de préservation de l'agriculture à la demande des communautés de communes ou des villes
 - Préservation des espaces agricoles
 - Développement des circuits courts
 - Amélioration des conditions de circulation des agriculteurs
 - Sensibilisation des agriculteurs à la préservation de l'environnement
 - Mise en place des plans de circulation agricole dans les documents d'urbanisme
 - Sensibilisation des habitants aux questions agricoles
- Développement du projet d'un parcours de découverte des pratiques agricoles
- Valorisation de l'étude sur les circulations agricoles dans la production d'un guide à destination des communes et des services du Conseil général
- Animation du groupe agriculture périurbaine.

Montagne

- Actions technico-économiques :
 - Etude de projets d'équipement agro-touristiques, locaux de transformation, investissement en matériels spécifiques
Animation du suivi de gestion des exploitations de montagne réalisé par le Centre de Fiscalité et de Gestion
 - Recherche de références :
 - suivi du groupe « viande » destiné aux éleveurs de l'ADAR
 - accompagnement individuel des demandes d'utilisation du terme « montagne »

- Démarches qualité :
 - suivi technique des ateliers de transformation en zone de montagne
 - suivi des plans qualité lait et mise en place des plans qualité viande
 - participation à la commission « ferme auberge » organisée par le relais Départemental du Tourisme
 - Déclinaison du programme Bienvenue à la Ferme pour le secteur montagne.
 - MAE
 - information, sensibilisation et suivi des agriculteurs
- Développement des vallées de la Bruche et de Villé :
- Gestion et animation de l'Association des Producteurs Fermiers de Montagne (APFM), mise en œuvre du programme d'action défini en lien avec les Communautés de communes de Villé et de la Haute Bruche
 - Suivi des marchés de produits fermiers de la Montagne (Saâles, Terroir et Tradition de Villé et des marchés de Noël)
 - Mise en œuvre d'un partenariat avec les offices du tourisme
 - Participation aux travaux des Communautés de communes dans le cadre des « contrat de territoire », études paysagères, ouverture des paysages, diversification et l'agri-tourisme
 - Réflexion sur la mise en place de paniers fermiers, organisation de buffets de produits fermiers
 - Préparation des opérations « fermes ouvertes en montagne »
- Promotion des produits de la Montagne
- Animation du réseau commercial des produits de la montagne (marchés paysan, vente à la ferme et point de vente collectif « Fermes et compagnie » à Villé)
 - Organisation ou co-organisation de manifestations : Fête de la montagne, Terroir en Marche, etc...
 - Mise à jour du site internet APFM
- Encadrement technique des producteurs de bovins lait, bovin viande, ovins et caprins
- Mise en œuvre du programme technique de l'AMF (Association pour l'appui aux producteurs fermiers de Munster et autres produits laitiers de la montagne vosgienne) sur le secteur bas-rhinois.
- Autres actions
- Contrat de projet : suivi du programme d'actions, information des agriculteurs, montage des dossiers
 - Gestion et animation syndicat départemental de la race vosgienne
 - AMF (Association pour l'appui aux producteurs fermiers de Munster et autres produits laitiers de la montagne vosgienne) : préparation et suivi du programme technique sur le Bas-Rhin

Développement des autres territoires ruraux

Les antennes décentralisées de la Chambre d'agriculture, les « ADAR », ont pour vocation de favoriser l'émergence de projets de développement agricole et rural dans toutes les petites régions agricoles (Kochersberg, Alsace du Nord, Vignoble, Pays de Hanau et Alsace Bossue, Plaine de l'Ill, Montagne).

Les ADAR font le lien entre le monde agricole et les élus locaux, les structures intercommunales et tout autre acteur des territoires (notamment les associations).

Cette action est primordiale dans tous les territoires bas-rhinois mais surtout dans les zones les plus fragiles où l'objectif est d'y diversifier l'agriculture par la recherche de nouvelles activités, de nouveaux services en phase avec les attentes locales, en lien avec les élus locaux.

- Animation de groupes et conseils d'administration des ADAR sur le développement rural
- Développement de relations partenariales avec les représentants locaux (élus locaux, agents de développement...)
- Mise en œuvre de projets agricoles de territoires (ex : promotion locale des produits, aires collectives de remplissage des pulvérisateurs...)

- Expertise agricole auprès de structures communales, intercommunales et de Pays (chartes et/ou contrats de territoires...), réaliser des diagnostics de territoires (enjeux agricoles, économiques et environnementaux)
- Assistance au montage de Projets Agro-Environnementaux (PAE), concertation avec les responsables agricoles du secteur concerné par l'animation

Indicateurs : → Nb de communes partenaires → Nb de projets péri-urbains	Prévisions 2014 : 10 2 hors CUS
--	--

Financements de l'action :							
Action : Développement local							
Coût estimé : 331.280 €							
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	CARA	Com Com	CUS			
	60 000 €	226 180 €	29 100 €	16 000 €			
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP					
	14	4.1					

3. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Fiche action n°10	
Organisme : Chambre d'agriculture de région Alsace	Exercice : 2014
Enjeu : Protéger la ressource en eau	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Pôle Territoires - Equipe Eau et agriculture	

Programme prévisionnel 2014

Le partenariat entre le Conseil général et la Chambre d'agriculture privilégie de longue date les démarches de préservation de l'environnement basées sur la participation volontaire des agriculteurs, notamment dans les programmes de raisonnement de la fertilisation et d'usage de produits phytosanitaires.

Protection de la ressource en eau

Si globalement, la qualité de l'eau de la nappe d'Alsace tend à s'améliorer, il reste nécessaire de maintenir la vigilance pour que les modifications de pratiques adoptées perdurent et de renforcer les efforts là où la nappe est plus fragile et la qualité parfois encore dégradée. C'est l'objectif de la stratégie à double échelle adoptée.

Sur l'ensemble de la zone vulnérable, des actions collectives « Agri-Mieux » sont conduites. Elles sont labellisées périodiquement par un organisme indépendant de contrôle. Leurs plans d'action sont définis par un Comité de Pilotage spécifique, avec l'implication et le soutien de tous les partenaires (collectivités, gestionnaires de l'eau, profession agricole,...). En fonction des contextes locaux, ces opérations traitent aussi bien la problématique « nitrates » que les enjeux phytosanitaires. Dans tous les cas, il s'agit de prévenir les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses et les risques de transfert vers les eaux.

C'est à cette échelle de la zone vulnérable que s'applique la Directive nitrates : 2014 verra la mise en place du 5^{ème} programme d'action, avec en particulier l'extension de la zone vulnérable à 9 communes nouvelles, dont il s'agira d'informer et d'accompagner les exploitants pour l'adoption des pratiques réglementaires. Ce 5^{ème} programme comporte de nouvelles règles dont il faudra informer tous les agriculteurs.

Sur certains secteurs, des objectifs ambitieux de reconquête de la qualité des eaux ont été fixés dans le cadre du SAGE et de la « Directive Cadre sur l'Eau ». Des plans d'actions sont mis en place pour répondre aux enjeux fixés. Le dispositif « protocole captage » initié par le Conseil général et la Chambre d'agriculture, répond à cet objectif et fixe des programmes d'actions ciblés dans les aires d'alimentation des captages prioritaires.

Le dispositif des MAET est un outil bien utilisé mais ne permet pas seul de répondre aux spécificités locales. De ce fait, les travaux engagés pour la protection de l'eau sont déclinés en trois axes :

- Les opérations Agri-Mieux qui occupent un secteur très vaste
- L'animation des captages prioritaires Grenelle et SDAGE
- La mise en place des Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET)

Actions collectives « Agri-Mieux »

Chaque opération a un plan d'action axé sur les priorités locales. Ce plan associe et coordonne actions collectives et individuelles et comprend de l'acquisition de références et de la diffusion. Les opérations AGRI-MIEUX ayant les mêmes objectifs généraux, certaines actions sont conduites en commun et/ou déclinées dans chaque opération :

- Renforcement du partenariat avec la prescription : l'objectif est de signer une charte de partenariat avec les prescripteurs
- Mise à disposition sur le site INTERNET de la CARA d'outils d'aide à la décision pour les agriculteurs (calcul de la dose d'azote minéral, estimation de la dose de matières organiques et réglage de l'épandeur)
- Information des agriculteurs sur le 5^{ème} programme d'action Directive nitrates
- Animation de terrain : organisation de réunions techniques en salle ou au champ, rendez-vous bouts de parcelles, visites d'essais

- Conseils à la maîtrise des pollutions ponctuelles par la création d'aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs, individuelles ou collectives
- Conseils individuels basés sur des analyses (reliquats, matières organiques, Jubil, ...)
- Publications d'articles techniques dans la presse agricole
- Envoi de courriers techniques sur la gestion de l'azote, la couverture du sol, la bonne gestion des produits phytosanitaires...
- Mise en place d'expérimentations sur la fertilisation azotée du maïs (fournitures en azote des sols, dose), du blé (dose totale et fractionnement des apports), la réduction de l'emploi des phytosanitaires sur maïs (faux semis, réduction doses), blé (désherbage)
- Sensibilisation des agriculteurs à l'intérêt technico-économique de l'ajustement de la fertilisation azotée et de la valorisation des matières organiques.

D'autres actions sont spécifiques à chaque opération.

- **Opération « PIEMONT, eau et terroirs »** (45 communes, 20 000 ha de SAU, 1 150 agriculteurs et viticulteurs)
Les axes prioritaires de l'opération sont la maîtrise de l'azote et des risques de pollutions ponctuelles par les phytosanitaires
 - Expérimentation sur les sous-semis dans le maïs
 - Suivi des observatoires des reliquats azotés dans 4 aires d'alimentation de captage
 - A noter que les secteurs viticoles des opérations AGRI-MIEUX alsaciennes ont été regroupés en 1 opération viticole unique.
- **Opération « FERTI ZORN »** (56 communes, 27 000 ha de SAU, 700 exploitants)
Les axes prioritaires de l'opération sont l'amélioration de la valorisation des déjections animales et la maîtrise des risques de pollutions ponctuelles par les phytosanitaires :
 - Réalisation de conseils individuels chez les éleveurs : analyse de déjections animales, calcul des quantités de matières organiques apportées et plan de fumure
 - Conseil pour l'installation d'aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs
 - Suivi des projets réalisés en collectif : appui à la mise en route et à la prise en main des nouveaux équipements
- **Opération « FERTI Kochersberg »** (75 communes, 27 000 ha de SAU, 900 agriculteurs, 500 viticulteurs)
Les axes prioritaires de l'opération sont la mise en œuvre du contrat territorial sur le bassin versant de la Souffel et la réduction des impacts directs des phytosanitaires :
 - Suivi des constructions d'aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs
 - Mise au point et développement d'une prestation de conseil individuel aux éleveurs (élaboration des plans d'épandage et de fumure).
- **Opération « FERTI Nord Alsace »** (46 communes, 18 000 ha de SAU, 450 agriculteurs)
Dans le domaine de l'azote, l'accent est mis sur la réalisation de conseils individualisés. Pour le phytosanitaire, la priorité est aux conseils à la réduction de l'emploi des phytosanitaires et à la maîtrise des risques de pollutions ponctuelles (construction d'aires de remplissage et lavage, individuelles ou collectives).

Actions renforcées dans les aires d'alimentation des captages prioritaires

La définition et la mise en œuvre de plans d'actions dans les captages prioritaires sont imposées par la Directive Cadre sur l'Eau. Une coordination départementale entre l'ensemble des acteurs concernés a été organisée dans le cadre du protocole départemental de protection des captages. Ce dispositif s'appuie sur les opérations Agri-Mieux en renforçant cette action dans les aires d'alimentation des captages prioritaires.

Suite à un diagnostic complet de la situation de chaque captage, un état des lieux approfondi des pratiques agricoles est réalisé, suivi d'une proposition de plan d'actions. Celui-ci relaye les dispositifs d'interventions nationaux (MAE, PVE,...) et propose des pistes spécifiques complémentaires.

15 captages prioritaires sont concernés par la mise en place des plans d'actions définis dans le cadre du protocole captage :

- Pour les captages suivis depuis plusieurs années, il s'agit de poursuivre les actions engagées :

- Suivi des Comités de Pilotage locaux
 - Dans les captages à problématique nitrates, conseil individuel chez les agriculteurs impliqués dans les observatoires de reliquats d'azote dans le sol, poursuite de l'observatoire et réunion de synthèse avec tous les exploitants
 - Bilans (calculs d'IFT) en année 3 chez les agriculteurs engagés en MAET
 - Conseils phytosanitaires pour les personnes engagées mais aussi non engagées en MAET
 - Promotion des systèmes de cultures limitant le recours aux intrants : agriculture biologique, miscanthus, ... en s'appuyant sur les projets en cours (par exemple, Brumath).
 - Pour les programmes d'action qui démarrent : organisation d'une journée de formation sur le captage (Kintzheim)
- De nouveaux plans d'actions sont à élaborer : la 1^{ère} phase est la réalisation d'un diagnostic de territoire, avant la mise en place d'un Comité de Pilotage local et la définition du plan d'actions. Ce sera le cas de Bouxwiller en 2014.
- A noter que la nouvelle méthodologie adoptée pour ces diagnostics en fait la 1^{ère} étape du plan d'actions, en mobilisant tous les partenaires dès le démarrage et en restituant individuellement les éléments du diagnostic accompagnés d'un conseil technique, à chaque agriculteur enquêté.

Le dispositif MAET (Mesures Agri-Environnementales Territorialisées)

Différentes mesures MAET accompagnent les agriculteurs situés dans les aires d'alimentation des captages prioritaires :

- Une réduction de l'utilisation des herbicides de 40 %
- L'utilisation de la lutte biologique contre la pyrale du maïs
- La limitation de la fertilisation azotée à 140 unités/ha
- La mise en place d'un couvert herbacé
- La conversion à l'agriculture biologique

7 captages prioritaires sont concernés par ces mesures ainsi que le bassin versant de la Souffel. Pour maximiser l'engagement des agriculteurs, la Chambre d'agriculture propose un accompagnement technique individualisé pour la réalisation de bilans azotés, simulations et définition de stratégies de désherbage, formation et assistance administrative. Elle assure également le suivi des agriculteurs engagés les années précédentes sur l'ensemble des 14 captages prioritaires.

Aucun nouveau contrat ne pourra être souscrit en 2014. Il s'agit d'accompagner les contrats en cours, de suivre les agriculteurs qui arrivent en fin de contrat pour éviter un retour aux pratiques initiales.

Un bilan complet des PAE 2007-2014 sera réalisé et partagé au courant de l'année 2014. Il doit permettre la mise en place de nouveaux PAEC à partir de 2015.

Gestion de la ressource en eau

Les enjeux de l'irrigation consistent à accompagner les agriculteurs dans la mise en place des bonnes pratiques d'irrigation, en adoptant des technologies efficaces et économes en eau :

- Rédaction de l'avertissement agricole « irrigation »
- Mise en place de projets pour des installations d'irrigation collectives
- Electrification des groupes de pompage pour l'irrigation
- Réalisation d'une étude d'incidence pour le forage de nouveaux puits
- Suivi des demandes d'autorisation des pompages en rivière
- Vérification du matériel d'irrigation.

Animation foncière « eau et territoire » :

Favoriser, par le moyen d'une animation foncière, le développement de cultures favorable à la qualité de l'eau (herbe, miscanthus, agri Bio) dans les secteurs à fort enjeu eau (captages, cours d'eau dégradés). Cette action a pour objectif de favoriser les échanges amiables entre agriculteurs.

Indicateurs :	Prévisions 2014 :
→ Tableaux de bord Agri-Mieux	4
→ Rapports d'activité Agri-Mieux	4
→ Rapport de diagnostic captage et plan d'actions	1
→ Bilan quantitatif et qualitatif du PAE « eau » 2007-2014	1

Financements de l'action :							
Action : Protéger la ressource en eau							
Coût estimé : 969.600 €							
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	CARA	Cas Dar			
	209.000 €	424.300 €	250.700 €	85.600 €			
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP					
	23	12					

Fiche action n°11	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2014
Enjeu : Améliorer l'efficacité énergétique en agriculture	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service Environnement – Innovation	

Programme prévisionnel 2014

La période de sensibilisation des agriculteurs aux économies d'énergies commence à porter ses fruits et nombreux sont les projets de développement qui intègrent ces notions de manière systématique. L'orientation de cette fiche action se déclinera donc selon 2 axes : « animation collective » et « accompagnement de projets ».

Animation collective

Objectif : être un acteur incontournable en agriculture dans le développement des énergies renouvelables et dans la réduction des consommations en énergie directe et indirecte et des émissions de gaz à effet de serre.

Les principales actions et thématiques engagées pour l'agriculture seront :

- Limiter les consommations directe (fioul) par le renouvellement de **l'opération contrôle tracteur et engins de levage** via un banc de contrôle moteur durant le premier trimestre. Objectif 30 contrôles
- Mettre en avant la simplification du travail du sol via le semis direct ou des techniques culturales simplifiées. Action à double objectif : réduire les consommations directes et l'érosion des sols
- Valoriser la chaufferie à base de miscanthus (production, stockage, livraison) de Brumath et s'en servir comme modèle pour susciter de l'intérêt. Objectif : 3 visites annuelles
- La filière photovoltaïque piétine, pas de projet nouveau aussi faut-il consolider les performances des installations existantes. Le suivi mensuel des données des membres de l'observatoire produit un référentiel technico-économique. Accompagnement des litiges en cas de défaillances. Objectif : 100 données mensuelles enregistrées par l'observatoire et restituées sous forme d'étude comparative
- Visites de réalisations exemplaires et accompagnement de groupes.

Accompagnement de projets

Objectif : Initier un grand nombre de projets individuels ou collectifs pour réaliser des économies d'énergie et produire des énergies renouvelables. Les agriculteurs expriment un besoin d'accompagnement renforcé dans des domaines d'activités extérieurs à la production agricole.

- Poursuivre la **réalisation de diagnostics énergétiques** dans le cadre du PPE (Plan de Performance Energétique) et inciter des économies d'énergie à la ferme. Objectif : 20 diagnostics avec pour cible prioritaire la production laitière pour réaliser des économies en salle de traite et les nouveaux bâtiments d'élevage (isolation – échangeur d'air...)
- **Accompagnement de projets biogaz individuel ou collectif** aussi bien en cogénération qu'en injection. Ces projets de territoire nécessitent une présence accrue afin d'identifier les acteurs potentiels et les gisements disponibles, puis structurer l'organisation des activités, la recherche de financements et l'accompagnement technique. Objectif : 12 projets accompagnés
- **Mobiliser et valoriser les biomasses sèches.** Réduire la dépendance énergétique du territoire par la production de chaleur à partir des rafles de maïs, des sarments de vigne et des bois de taille. Inciter les agriculteurs à porter des projets individuels ou collectifs en partenariat avec les collectivités afin de renforcer leur autonomie en production de chaleur. Objectif : 4 projets identifiés et accompagnés.

Indicateurs :	Prévisions 2014 :
→ Nombre de manifestations organisées	10 réunions et visites organisées
→ Nombre de projets suivis	8 projets de méthanisation
	1 projet de chaufferie collective miscanthus
	1 projet d'agro pellets
→ Nombre de diagnostics	20
→ Nombre d'hectares de miscanthus/TTCR	3 ha
→ Nombre de synthèses photovoltaïques	100

Financements de l'action (à titre indicatif)									
Action : Améliorer l'efficacité énergétique en agriculture									
Coût estimé : 121 200 €									
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	CARA	Cas Dar						
	68 000 €	22 743 €	30 457						
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	5	1.5							

Fiche action n°12	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2014
Enjeu : Protéger les milieux et les espèces	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service Environnement - Innovation	

Programme prévisionnel 2014

Une agriculture participant à la mise en place de la trame verte et bleue

Dans le contexte de mise en place à moyenne échéance de la trame verte et bleue, du déploiement du SRCE, la Chambre d'agriculture initiera et accompagnera des projets cohérents.

Actions prévues :

- Poursuite de la recherche de références, notamment sous forme d'expériences menées dans d'autres régions et communication sur l'intérêt des systèmes agroforestiers dans le paysage agricole
- Accompagnement individuel des projets d'agroforesterie en cohérence avec la politique de protection des prairies riediennes des collectivités et non en remplacement
- Travaux préparatoires concernant la participation de la CARA à l'élaboration d'un projet LIFE porté par le PNRVN sur la mise en œuvre d'une trame verte dans le Pflzerwald
- Réflexion sur l'intégration de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme et les projets d'infrastructures
- Organisation de réunions d'information et de visites de terrain
- Participation au groupe de travail animé par les missions eau sur le bois raméal fragmenté.

Mesures agro-environnementales favorables à la biodiversité

La Chambre d'agriculture incite à la souscription de mesures agro-environnementales (MAE) visant à la protection de la biodiversité ou de la faune et de la flore compatibles. En 2014, la Chambre d'agriculture accompagnera les projets engagés et conseillera les agriculteurs pour garantir leur continuité.

Actions prévues :

- Veille partagée sur les impacts des mesures existantes et participation à la réflexion pour la construction des mesures proposées en 2015 dans le cadre du nouveau PDRR (Plan de Développement Rural Régional). Les mesures devront être adaptées aux enjeux des territoires des rieds, Natura 2000, Montagne et Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.
- Participation à la réflexion globale de valorisation des actions menées dans le cadre de l'observatoire des Rieds : type d'outils à mettre en place auprès des agriculteurs, communication
- Participation à la recherche de solutions d'urgence pour la préservation de certaines espèces gravement menacées (préservation de nids de courlis, ...). Une réflexion sera initiée sur des MAEC permettant de répondre aux situations d'urgence (exemple : rôle des genêts en 2013).

Communication/sensibilisation autour des relations entre agriculture et biodiversité

La biodiversité ordinaire est présente dans la plupart des parcelles agricoles. La Chambre d'agriculture souhaite sensibiliser les agriculteurs aux relations entre les pratiques agricoles et cette biodiversité. Les actions menées en 2014 chercheront à souligner les actions concrètes simples à mettre en œuvre qui permettent aux agriculteurs de favoriser les pratiques favorables.

Actions prévues :

- Animation d'un réseau d'agriculteurs observateurs de la biodiversité ordinaire dans les parcelles agricoles à travers le dispositif initié par l'Observatoire Agricole de la Biodiversité coordonné par le Muséum d'Histoire Naturelle. Objectif : 15 agriculteurs observateurs

- Mise au point méthodologique et test de diagnostics de biodiversité sur des exploitations agricoles volontaires en vue d'apporter un conseil adapté. Objectif : 5 diagnostics individuels
- Organisation d'une formation sur les services rendus à l'agriculture par la biodiversité
- Mise œuvre de la convention régionale agrifaune, rassemblant l'ONCFS, les fédérations de chasseurs, la Chambre d'agriculture et le syndicalisme agricole. Recherche d'un territoire d'animation à définir entre les partenaires et mise en place d'une plateforme d'essai d'intercultures après céréales avec suivi de l'intérêt faunistique des couverts. Organisation d'une démonstration de barre d'effarouchement ou dispositif de détection de la petite faune
- Communication sur les mélanges pour intercultures labellisés « agrifaune » et les résultats produits par la convention.

Appui au Conseil Général dans le cadre de sa politique « Espaces Naturels Sensibles »

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN), adopté par le Conseil Général en 2010, constitue un cadre d'intervention pour la politique départementale de préservation des espaces naturels. Si l'efficacité des mesures prises dépend de la volonté départementale, leur pérennité est fortement liée à leur appropriation et au soutien dont elles font l'objet auprès des acteurs locaux.

La mise en place de zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles est réservée aux milieux naturels les plus remarquables du Bas-Rhin.

La Chambre d'agriculture de par sa connaissance du monde agricole peut apporter au Conseil général des informations utiles pour optimiser les projets d'ENS.

Actions prévues :

- Accompagnement des actions du Conseil général dans les ENS existants et dans la réflexion concernant les projets d'Arrêtés de Protection de Biotope (Haguenau, Alsace-Bossue...)
- Appui et fourniture d'informations pour le volet agricole des études liées à la mise en place de zones de préemption par le Conseil général au titre des espaces naturels sensibles
- Appui et fourniture d'informations concernant l'exploitant dans le cadre de préemptions foncières dans le périmètre des espaces naturels sensibles

<u>Indicateurs :</u>	<u>Prévisions 2014 :</u>
- Surface en agroforesterie	5 à 10 ha
- Nombre de parcelles suivies dans le cadre de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité	15
- Nombre de diagnostics individuels	5
- Nombre d'articles publiés dans l'EAV sur les relations agriculture/biodiversité	4
- Nombre de participations à la recherche active de solutions d'urgence pour la préservation des espèces	5
- Nombre de réunions et type de conseils apportés pour l'observatoire des Rieds	3

Financements de l'action (à titre indicatif)							
Action : Protéger les milieux et les espèces							
Coût estimé : 177 760 €							
Financiers et montants demandés	Conseil Général	CARA					
	36 000 €	141.760 €					
Moyens Nécessaires	Nombre de personnes	ETP					
	7	2,2					

Fiche action n°13	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2014
Enjeu : Préserver les sols	
Action 14 A : Lutte contre l'érosion	
Public concerné : Agriculteurs et Collectivités	
Service à contacter pour cette action : Service Environnement - Innovation	

Programme prévisionnel 2014

Accompagnement des communes dans les bassins versants sensibles

Objectifs : insuffler une dynamique de groupe pour la mise en place de solutions de protection en amont des communes.

- Sollicitation de la commune
- **Rencontre des nouveaux élus, présentation de la démarche, définition des enjeux**
- Diagnostic terrain, établissement des cartes
- Rencontre des acteurs – réunion publique : proposition de mesures et définition des actions à mettre en place
- Programmation des mesures et/ou micro-ouvrages à mettre en place sur le terrain :
 - **assolement concerté pluri annuel**
 - techniques de non-labour
 - bandes enherbées
 - fascines, haies, miscanthus, agro-foresterie
- Participation aux réunions des bureaux d'études concernant les études hydrauliques
- Travail de collaboration et d'échange d'information entre la Chambre d'agriculture et le service rivière du Conseil général

Parcelles pilotes de bandes végétalisées

Objectifs : Etudier l'opportunité de déployer de nouveaux ouvrages filtrants sur les chemins d'eau, en alternative aux fascines mortes vieillissantes ou saturées de terre

- Implantation « haies miscanthus » ou haies végétatives en bande large (5-10m) en aval des fascines. Analyse faisabilité, rencontre des acteurs, valorisation du produit, mise en œuvre.
- Mise en place d'un site de démonstration de différents types de haies (pertinence des espèces), de miscanthus, de fascines vivantes, canisses à destination des élus et mesure de l'efficacité de chaque dispositif vis-à-vis de la rétention en sédiments.

Erosion et agronomie, animation technique

Objectifs : développer les techniques de non labour pour protéger les sols de l'érosion

- Suivi de 3 exploitations engagées dans la conversion à l'agriculture de conservation
- Poursuite de l'animation des groupes d'agriculteurs engagés dans le non labour
 - Rendez vous de bout de parcelles et visites d'exploitations
- Animation du projet CASDAR SOLEVIDENCE
 - Animation de deux groupes d'agriculteurs identifiés (CUMA de la Zorn et CUMA de l'outre forêt) et réalisation de diagnostics agronomiques individuels, analyse économique, suivi des travaux – outil d'enregistrement Mes parcelles
- Développement du test à la bêche : outil de diagnostic de l'état structural d'un sol

Expérimentation – Suivi de parcelles

Objectifs : proposer de nouveaux itinéraires de travail du sol et de conduite de cultures pour protéger les sols de l'érosion

- Essai longue durée – Hochfelden
- Plateforme CIPAN et travail du sol – Wilshausen
- Essais fertilisation localisée en système TCS ou SD
- Suivi parcelles de références TCS blé et maïs et Strip Till
- Suivi parcelles dispositif simplifié de reprise du sol au printemps
- Suivi des implantations de fascines vivantes : Evaluation des quantités d'eau infiltrées par des haies, de l'agroforesterie et autres dispositifs anti-érosion

Communication – informations - études

Objectifs : Analyser, informer et communiquer sur les techniques agronomiques favorables à la lutte contre l'érosion et les coulées d'eau boueuses

- Rédaction d'articles de presse dans l'EAV
- Fiche technique « miscanthus » à destination des communes
- Journée de formation TCS
- Réunions d'information techniques
- Etudes : - Analyse de l'utilisation du matériel « érosion » financé au travers du PVE
- Analyse du rapport coût / efficacité des dispositifs anti érosion

<u>Indicateurs :</u>	<u>Prévisions 2014 :</u>
→ Nb de communes en suivi prioritaire	40
→ Nb plans d'assolement concerté	20
→ Surfaces végétalisées	3000 mètres de bandes vertes ou miscanthus
→ Nb de réunions techniques	5

Financements de l'action :						
Action : Lutte contre l'érosion						
Coût estimé : 242.400 €						
Financiers et montants demandés	Conseil Général	CARA	AERM	Cas Dar		
	45 000 €	98 130 €	81 000 €	18 270 €		
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP				
	8	3				

Fiche action n°14	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2014
Enjeu : Préserver les sols	
Action 14 B : Diagnostic agronomique	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service Environnement - Innovation	

Programme prévisionnel 2014

Les agents techniques de la Chambre d'agriculture entretiennent une bonne connaissance du terrain et des systèmes de production, avec diverses compétences techniques et économiques. Ceci leur permet de porter une expertise sur la qualité des sols et leur état afin de préserver ce capital dans la durée.

Le cycle du carbone organique est très lent mais peut être corrigé à moyen-long terme par des amendements, ceci nécessite d'effectuer des choix pertinents pour l'agriculteur qui doit gérer son outil de travail pour une agriculture durable.

Priorité aux GIEE : CUMA de la Zorn et CUMA de l'Outre Forêt

Agronomie - relations sol-plante

- Appui aux conseillers des territoires pour mieux comprendre les facteurs de fertilité intrinsèque des parcelles, au-delà du choix des engrais minéraux de l'année
- Relations avec les services expérimentation des laboratoires d'analyses de terre, car de nouvelles méthodes sont en voie de développement (MO Labile, ISMO, FGMO, stabilité structurale...)
- Veille technique sur les nouveautés en termes de plantes économes en intrants.

Connaissance des sols et de leur fonctionnement

Proposer aux agriculteurs un diagnostic agronomique afin d'améliorer les caractéristiques physiques, chimiques et biologiques du sol et de comprendre le problème de « fatigue des sols ». Recueil d'informations de terrain : topographie, type de sol, géologie de base, écoulement de l'eau, flore spontanée, analyse d'une mini-fosse pédologique à la bêche, prélèvement du sol et du sous-sol, afin de définir le système global de la station étudiée.

Cette méthode part d'un mini-profil à la bêche et analyse pour typer le sol et le sous-sol, sur une parcelle.

Elle permet de comprendre l'évolution du sol :

- L'historique des pratiques culturales
- Les observations de l'agriculteur sur le fonctionnement de ses sols
- La définition de l'origine des minéraux (roche-mère et type d'altération)
- La caractérisation de l'état du complexe organo-minéral (liens, nature des particules fines actives, éléments stabilisants, nature des humus), des équilibres organiques (accumulation - minéralisation - humification), de la disponibilité en nourriture (réservoir, activité microbienne), de l'état physique et de l'atmosphère du sol (structure, texture, sensibilité au tassement).

Anticiper le changement climatique et stocker utilement du carbone (humus)

- Veille technique, étude prospective sur le devenir des matières organiques dans les sols à moyen terme (MO générant de l'activité microbienne, MO génératrices d'humus)
- Participation à un groupe national de conseillers des Chambres d'agriculture utilisant des méthodes de suivi de l'activité biologique et physique des sols
- Participation à un groupe régional de réflexion scientifique « Activité biologique des sols » animé par Alsace Vitae auquel participe la Chambre d'agriculture, l'ARAA, l'université de Haute Alsace, le laboratoire SADEF, le CRITT RITMO, l'OPABA, l'ITADA, le SMRA68, l'UMR-INRA de Colmar-Nancy et le Lycée agricole de Wintzenheim.

Indicateurs : → Nb de diagnostics agronomiques	Prévisions 2014 : 20
--	--------------------------------

Financements de l'action :							
Action : Diagnostic agronomique							
Coût estimé : 60.600 €							
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	CARA					
	30.000 €	30.600 €					
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP					
	5	0,75					

Fiche action n°15	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2014
Enjeu : Préserver les sols	
Action 14 C : Suivi agronomique des épandages de déchets organiques	
Public concerné : Agriculteurs – collectivités et industriels producteurs de boues	
Service à contacter pour cette action : Service Environnement - Innovation	

Programme prévisionnel 2014

En cohérence avec le plan départemental de gestion des déchets, le Conseil général et la Chambre d'agriculture se sont engagés dans le sens d'un développement durable de la valorisation biologique des résidus organiques en agriculture, basé sur une exigence forte de qualité globale des filières. Pour cela une troisième convention cadre a été signée et fixe les thématiques de travail de la Mission Déchets et Matières Organiques à savoir :

- Faire progresser la valorisation locale des boues
- Concilier la valorisation de la MO avec la protection des sols et les ressources en eaux
- Contribuer à la mise en place de filières pour les déchets produits par l'agriculture
- Développer une vision globale des matières organiques du département

Les actions prioritaires

- Expertise technique des dossiers au titre de l'Organisme Indépendant
Des avis techniques seront apportés aux études déposées au fur et à mesure (EP, PPE, Bilan, mise à jour des registres, ...) aux filières agricoles et non agricoles
- Conseil et accompagnement des producteurs et utilisateurs dans une démarche d'amélioration
Poursuite de la démarche : suivi des producteurs - Information des agriculteurs - Enquête de perception auprès des utilisateurs
- Mise en œuvre du schéma « boues » : poursuite des réflexions sur la mutualisation
- Gestion concertée de l'espace agricole
- Traçabilité, centralisation et valorisation des informations
Développement d'une nouvelle version du logiciel T@boue; réalisation des bilans annuels des filières (boues urbaines et sous-produits industriels)
- Suivi de la qualité des sols (points de suivi, MO, phosphore) et de leur aptitude à l'épandage
60 points de suivi qui bénéficient d'une analyse de sol tous les 5 ans. Récupération des analyses de terre des producteurs de boues. Impacts des épandages sur la qualité des sols : poursuivre les diagnostics sur la structure des sols selon la méthode mini-profil bêche et analyses des MO facilement dégradables.
Développement d'un outil interne d'aide à l'évaluation de l'aptitude des sols à l'épandage ; valorisation des études pédologiques disponibles.

Les actions complémentaires

- Recueil et diffusion d'informations à caractère technique et réglementaire
Observatoire des coûts. Affinage expertise compostage, méthanisation des boues
- Observatoire des sous-produits organiques et recensement des déchets de l'agriculture
Gestion de la BDD effluents d'élevage, sensibilisation à l'analyse des effluents – Valorisation de l'annuaire des matières organiques (PPGDND, information des conseillers agricoles) – Mise à jour de l'étude offre/débouchés de la MO avec les données RGA 2010 retranscrits dans la typologie des exploitations agricoles alsaciennes
Réalisation de fiches de synthèse par type de déchets
Participation à l'organisation des collectes de plastiques agricoles et déchets inorganiques

- Echanges d'expériences interdépartementales ou inter-région
Collaboration avec le Haut-Rhin et les autres organismes de Lorraine : réunions d'échanges entre producteurs (séchage solaire, lits plantés, compostage,...). Plusieurs journées d'échanges prévues entre Organismes Indépendants du Bassin
- Acquisition de références sur des installations particulières (compostage, méthanisation,...)
Audit d'installations de compostage (et méthanisation) : provenance des matières premières, enregistrements d'analyses de composts
- Communication : Revue Tout le Bas-Rhin, bilans annuels des industriels, publications Est Agricole et Viticole

Indicateurs : → Nb d'avis concertés avec le CG 67 → Nb de contacts agriculteurs → Livrables	Prévisions 2014 : 75 50 Bilans annuels et fiches-guides
---	---

Financements de l'action :								
Action : Suivi agronomique des épandages de déchets organiques								
Coût global : 149.480 €								
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	CARA						
	106.000 €	43.480 €						
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP						
	3	1.85						

Fiche action n°16	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2014
Enjeu : Préserver la qualité de l'air	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service Environnement - Innovation	

Programme prévisionnel 2014

Contexte : L'agriculture représente 16% des émissions d'oxyde d'azote et 31% des émissions de particules PM10 en Alsace. L'ammoniac émis par les activités agricoles peut se combiner avec des oxydes d'azote d'origine routière pour former du nitrate d'ammonium qui peut contribuer fortement aux concentrations de particules.

La Chambre d'agriculture, en partenariat avec l'ASPA, intégrera la problématique qualité de l'air dans ses préconisations et veillera à ce qu'elles soient compatibles avec les actions mises en œuvre pour préserver la qualité de l'eau. Ces préconisations sont ciblées sur les pratiques les plus à risques en matière d'émissions d'ammoniac dans un premier temps.

Il s'agira de :

- Limiter les risques de volatilisation lors des épandages d'effluents organiques et d'engrais en préconisant des outils adaptés (enfouisseurs) ou un enfouissement rapide
- De limiter dans tous les cas la période entre l'apport au sol et l'enfouissement
- D'utiliser une forme d'engrais azoté de type « Ammonitrate » en remplacement de la forme « Urée » beaucoup plus sensible à la volatilisation. Une expérimentation menée dans le cadre du projet INTERREG « INDEE » permettra d'évaluer et de quantifier ce risque

Des actions seront organisées sous forme de :

- Démonstration de matériel adapté auprès des agriculteurs (enfouisseur à lisier, pendillard,...)
- Colloque pour la restitution du projet INDEE en partenariat avec Arvalis et l'ITADA
- Fiche de préconisation/sensibilisation dans le cadre des opérations Agri-Mieux.

La Chambre d'agriculture participe également au comité technique de l'action « suivi des produits phytosanitaires dans l'air » qui se poursuit en 2014 avec des points de mesure en Alsace. La communication et le droit de diffusion des résultats relèvent de la compétence de la Direction régionale de l'agriculture. Les premiers relevés ne permettent pas encore d'élaborer un plan d'action mais les conseils de bonnes pratiques de pulvérisation sont délivrés dans l'ensemble des supports techniques.

Indicateurs :	Prévisions 2014 :
→ Nombre de fiches conseils spécifiques diffusées	1
→ Nombre de démonstrations d'épandage-enfouissement de lisier organisées	1
→ Nombre de comités techniques « phytosanitaire »	2

Financements de l'action :								
Action : Préserver la qualité de l'air								
Coût global : 8.080 €								
Financiers et montants demandés	Conseil Général	CARA						
	5 000 €	3.080 €						
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP						
	1	0,1						

4. COMMUNICATION ET PROMOTION

Fiche action n°17	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2014
Enjeu : Promotion de l'agriculture et des produits du terroir	
Public concerné : Grand public, décideurs et agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service Promotion - Communication	

Programme prévisionnel 2014

Afin de promouvoir l'agriculture, ses produits, ses savoir-faire et le terroir, la Chambre d'agriculture de région Alsace mène différentes actions de sensibilisation orientées vers le consommateur. L'objectif est de présenter toute la diversité et la richesse de l'offre agricole locale. Naturellement, l'institution consulaire travaille étroitement avec l'ensemble des organisations professionnelles agricoles et notamment les interprofessions locales.

➤ **Le Salon international de l'agriculture à Paris :**

Ce salon, vitrine de l'agriculture française, est l'occasion de présenter la richesse et la diversité des productions agricoles et agro-alimentaires alsaciens. L'espace coordonné par la Chambre d'agriculture assure ainsi la promotion du terroir alsacien, mais également de ces attraits culturels et touristiques. Cette manifestation est organisée en partenariat avec les collectivités territoriales et les instances en charge du tourisme.

En 2014, la Chambre d'agriculture engagera une réflexion sur la mise en œuvre d'un nouvel espace permettant à l'Alsace de gagner en lisibilité. En parallèle à cette modernisation, une politique de recrutement a été engagée pour développer le nombre d'exposants fermiers.

➤ **La Foire européenne de Strasbourg :**

Sur plus de 2 000 m², la Chambre d'agriculture met en avant les différentes filières du monde agricole ainsi que leurs produits. Chaque année la présence agricole est saluée par le grand public. Plus d'une trentaine d'acteurs professionnels sont présents pour expliquer leur métier, présenter la diversité des productions, les spécificités et le savoir-faire d'une profession profondément ancrée au territoire.

➤ **Journée de la rentrée économique Alsacienne :**

Organisée en lien avec la Chambre des Métiers et la Chambre de commerce et d'industrie, cette manifestation vise à développer les relations inter-consulaires ainsi que les échanges entre les professionnels (agriculteurs, artisans, commerçants et industriels) sur des problématiques communes. Cet événement se clôture par un buffet valorisant les produits fermiers et ceux ayant eu une distinction lors du Concours Général Agricole.

➤ **Participation à des manifestations :**

- Manifestations d'élevage (Finale de Labour, festival de l'élevage, fête du mouton, concours de Lorentzen...)
- Du blé au Pain (la ferme en ville)
- Fermes ouvertes du réseau Interbovi Alsace
- BiObernai et Agriculture de demain

➤ **Publications :**

- Rapport annuel d'activité de la Chambre d'agriculture
- Publications techniques hebdomadaires dans l'Est agricole et viticole
- Publication de brochures technico-économiques (Terres d'Alsace, Préconisations cultures...)

Indicateurs :	Prévisions 2014 :
→ Nb de manifestations organisées	7
→ Nb de filières agricoles partenaires	30

Financements de l'action :									
Action : Promotion de l'agriculture et des produits du terroir									
Coût estimé : 121 200 €									
Financeurs et montants demandés	Conseil Général	CARA							
	23 600 €	97 600 €							
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	3	1,5							

➤ **TABLEAU RECAPITULATIF**

CONTRAT D'OBJECTIFS PREVISIONNEL 2014

			prévisionnel 2014
	N°	1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CG 67 : / Dominique STEINMETZ	
	1	Installation des Jeunes Agriculteurs Yves JAUSS	103,9
	2	Développer la compétitivité des exploitations Gilles NEUSCH	95
	3	Mise en œuvre d'un observatoire économique Yves JAUSS	13,6
	4	Accompagner les filières végétales Alain WEISSENBERGER	161,6
	5	Accompagner les filières animales Philippe CAUSSANEL	83
	6	Développement de l'agriculture biologique Régis HUSS	59,5
	7	Développer l'approvisionnement local Dominique METREAU	20
		TOTAL I	536,6
		2. AGRICULTURE ET TERRITOIRES CG 67 : / Dominique STEINMETZ	
	8	Préserver le foncier agricole Dominique METREAU	40
	9	Développement local Dominique METREAU	60
		TOTAL II	100
		3. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT	
	10	Protéger la ressource en eau Emmanuel MOLARD (Régis HUSS) / Charles BALTZER	209
	11	Améliorer l'efficacité énergétique en agriculture Régis HUSS / Dominique STEINMETZ	68
	12	Protéger les milieux et les espèces Régis HUSS / Denis SCHWAB	36
		Préserver les sols	
	13	* lutte contre l'érosion Régis HUSS / Hervé PAUTRAT	45
	14	* diagnostic agronomique Régis HUSS / Dominique STEINMETZ	30
	15	* suivi agronomique des épandages de déchets organiques Régis HUSS / Charles BALTZER	106
	16	Préserver la qualité de l'air Régis HUSS / Dominique STEINMETZ	5
		TOTAL III	499
		4. COMMUNICATION ET PROMOTION	
	17	Promotion des produits, des hommes et des territoires Gilles NEUSCH / Dominique STEINMETZ	23,6
		TOTAL IV	23,6
		TOTAL V	
		TOTAL CONTRAT D'OBJECTIFS	1159,2